

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3474

présenté par

M. Naillet, M. Baptiste, M. Califer, M. Hajjar, M. Vallaud, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Emploi outre-mer	8 000 000	0	
Conditions de vie outre-mer	0	8 000 000	
<b>TOTAUX</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	
<b>SOLDE</b>		<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à sécuriser les engagements de l'État envers les filières agricoles ultramarines relatifs à l'abondement du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA).

En effet, le plafond – 26,9 millions pour l’ensemble des départements ultramarins – n’a pas été augmenté depuis 2013. Du fait de l’augmentation des productions locales et de la hausse du coût des intrants en conséquence des crises internationales sanitaires et économiques, une non compensation des surcoûts d’importation des matières premières jusqu’à présent absorbée par les éleveurs et agriculteurs, risque très fortement d’être répercutée sur les prix au détriment des filières dont les efforts de structuration et de création d’emploi n’est plus à démontrer, notamment à La Réunion mais également des consommateurs locaux alors même que ces derniers subissent la conjugaison d’un fort taux de pauvreté et de l’inflation des produits de première nécessité.

Or, le Gouvernement s’est engagé depuis plusieurs années à accompagner les filières dans le déplaafonnement et en conséquence à l’abondement du RSA.

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde l’action 4 « Financements de l’économie » du programme 138 « Emploi Outre-mer » à hauteur de 8 millions d’euros ;
- Il minore l’action 9 « Appui à l’accès aux financements bancaires » (titre 2) du programme 123 « Conditions de Vie Outre-mer » à hauteur de 8 millions d’euros.

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l’Assemblée nationale. Nous demandons au Gouvernement de lever le gage.